

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Florence Gross et consorts - Pour améliorer les cours d'éducation civique dans le cadre tant du secondaire I que de l'apprentissage et du gymnase et introduire une journée « Oser voter »

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 28 mars 2022, à la salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Florence Gross, Anne-Lise Rime ; MM. Sébastien Cala, Fabien Deillon, Jean-Claude Glardon, Salvatore Guarna, Cédric Weissert, et de M. Jean-Marc Nicolet, président.

Accompagnaient Mme Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), Mme Fanny Spichiger Secrétaire générale adjointe (DFJC), M. Giancarlo Valceschini, Directeur général, Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DFJC), M. Lionel Eperon, Directeur général, Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DFJC), Mme Suzanne Peters, Directrice générale adjointe, Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DFJC).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séance.

2. POSITION DE LA MOTIONNAIRE

La motionnaire relève que son texte a été corédigé avec les jeunes PLR et que ce dépôt a été annoncé lors des débats qui concernaient la révision de la LEDP. Elle relève plusieurs problématiques, dont le fort taux d'abstention des citoyennes et citoyens lors des dernières élections cantonales. Cette motion concerne plus particulièrement les jeunes qui semblent peu aguerris à participer à la vie civique. Si voter est un droit, c'est aussi un privilège qui est envié par de nombreux pays voisins, mais qui n'est pas pris en compte par une grande partie de la population. La motionnaire souhaite trouver des solutions pour motiver les jeunes à s'intéresser à la politique et au débat, afin qu'ils prennent part aux votations.

Diverses propositions visent à encourager les jeunes à voter, après avoir reçu une sensibilisation de base, une approche que la motionnaire trouve manquante à l'heure actuelle. Ces diverses propositions auraient pour cadre tant l'école obligatoire que le postobligatoire afin de dispenser un enseignement civique neutre aux jeunes en formation. Pour accompagner cette sensibilisation, la motionnaire souhaite s'inspirer de la journée « Oser les métiers » qui fonctionne bien depuis de nombreuses années et qui a permis à quantité d'élèves de découvrir différents métiers. Il s'agirait de transposer ce rendez-vous annuel en une journée « Oser voter », journée qui permettrait à l'ensemble des élèves de découvrir des tâches politiques et le fonctionnement des institutions, et de les mettre en relation avec les élus communaux, cantonaux et fédéraux. La motionnaire évoque également le succès du parlement des filles dont on pourrait s'inspirer afin de toucher l'ensemble des jeunes afin de les sensibiliser à la vie politique et les motiver à participer.

En conclusion, la motionnaire rappelle les quatre demandes de sa motion :

1. Etudier de nouvelles propositions pour renforcer l'enseignement civique de manière neutre aux jeunes suivant une formation post-obligatoire

2. Renforcer le nombre de périodes de cours de citoyenneté au secondaire I et introduire un tel cours dans les cursus de maturité et au sein de la formation duale
3. Mettre sur pied un programme plus clair et neutre pour l'enseignement de la citoyenneté, alliant théorie et actualité concrète
4. Introduire une journée « Oser voter » mettant en relation élus communaux, cantonaux et fédéraux avec les élèves de 10 H et 11 H.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat partage les objectifs poursuivis par la motionnaire d'outiller les jeunes de notre canton afin de les intéresser au débat citoyen et de les rendre capables de participer aux votations et élections, de comprendre nos institutions ainsi que l'ampleur des enjeux politiques et géopolitiques, sans oublier les défis de notre temps. L'éducation à la citoyenneté est par ailleurs un levier à utiliser pour armer intellectuellement les jeunes, pour leur donner matière à penser, à se projeter, à s'engager.

Mme Amarelle présente un état de situation de ce qui est déjà réalisé et effectif :

- à l'école obligatoire, le renforcement de l'enseignement à la citoyenneté s'est opéré lors de l'introduction du Plan d'étude romand (PER). Cette discipline a été introduite dès le 2e cycle primaire à raison de 10 périodes d'enseignement par année, et cela jusqu'en 10e année. En 11e année, une période hebdomadaire est attribuée spécifiquement à la citoyenneté. L'objectif de cet enseignement à la citoyenneté est triple : connaissance des institutions, pratique citoyenne à travers des structures participatives (dont les conseils de classe), étude de problématiques actuelles liées à des enjeux géopolitiques et politiques du moment ;
- dans le cadre du post-obligatoire, les plans d'étude de la plupart des disciplines, tant à l'école de maturité que de culture générale, intègrent des notions qui sont liées à l'éducation à la citoyenneté. Concernant la formation duale CFC, l'éducation à la citoyenneté est présente de façon transversale dans les cours de culture générale. Ce qui rend le sujet diffus et difficilement identifiable. Pour cette raison, le DFJC a décidé de consacrer une semaine à la problématique de la citoyenneté, événement qui est programmé dans la semaine du 9 au 13 mai 2022 pour tous les établissements d'éducation obligatoire et post-obligatoire de notre canton. Parmi les événements proposés, il faut citer le projet « Vote à blanc » qui vise à éveiller l'intérêt des jeunes pour la chose publique en leur permettant de faire l'expérience du vote dans des conditions proches de celles d'un scrutin ordinaire.

De plus, un site Internet nouvellement créé est dédié spécialement à l'enseignement de la citoyenneté, proposant des ressources, des moyens d'enseignement, des expositions, des événements, etc... Sans oublier que plusieurs formations proposées par la HEP vaudoise sont à disposition des enseignant.e.s autour du vivre ensemble et de l'exercice de la démocratie, notamment.

En conclusion, la Conseillère d'Etat estime que le DFJC rejoint largement les vœux de la motionnaire concernant tant l'amélioration des cours d'éducation civique que l'introduction d'une journée de type « Oser voter ». Toutefois, elle estime que cette motion soulève un problème formel quant à sa mise en œuvre puisqu'elle demande la mise en place de mesures qui entraîneraient une modification du cadre légal actuel, dont celui qui concerne le domaine du post-obligatoire, qui relève essentiellement du droit fédéral. Elle invite donc la motionnaire à transformer sa motion en postulat.

4. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs membres de la commission se déclarent satisfaits de ce qui a déjà été mis en place et de l'organisation prochaine de la « Semaine de la citoyenneté » tout en ne comprenant pas pourquoi si peu de jeunes s'intéressent à la chose publique...

Il est vrai que dans certains établissements scolaires, l'utilisation de la démocratie directe est plus ancrée que dans d'autres et qu'il est sans doute indispensable que les enseignants à qui l'on confie les cours de citoyenneté et les animations qui en découlent soient bien formés et motivés. La neutralité de cet enseignement est certes importante, mais on ne doit pas oublier que les meilleurs gardiens de l'objectivité

sont sans doute les parents et les élèves eux-mêmes ! Les enseignants doivent rester très attentifs, car ils sont attendus aux contours...

La formation des futurs citoyens n'est pas le seul fait de l'éducation civique, mais reste un objectif transversal, à travers les autres branches telles que le français, l'histoire, la géographie. Plusieurs élus, notamment communaux, ont été invités dans des classes ou ont participé à des réunions des jeunes et nouveaux citoyens. Un membre de la commission estime que quelques heures de citoyenneté devraient être obligatoires alors qu'elles sont seulement inscrites de manière transversale dans le cadre de l'enseignement de l'histoire et/ou de la géographie. De même, la motionnaire s'inquiète du manque de systématique dans l'éveil à la citoyenneté.

La Conseillère d'Etat répond que la conscientisation politique prend du temps, car les jeunes proches de la majorité sont confrontés à toute une série de problèmes concrets et matériels qui fait que les questions autour de la politique n'interviennent qu'à la fin de leurs préoccupations. Il reste évident que la politique en faveur des jeunes doit être proactive, en adéquation avec leurs propres préoccupations du moment, et qu'il y a une marge de progression.

Pour le Directeur général de l'enseignement obligatoire, le PER inscrit l'éducation à la citoyenneté dès la 5e année Harmos, mais certaines notions, telles la socialisation et la vie en groupe, notamment, sont mises en pratique bien avant. Du matériel didactique est mis à disposition des enseignants et l'actualité est un bon point de départ pour mobiliser les jeunes à s'intéresser à la vie publique. La grille horaire du PER ne permet pas de dire que c'est suffisant, car tout dépend des opportunités qui se présentent. Il est difficile d'avoir un décompte des périodes d'une activité qui se répartit entre différentes disciplines et activités pédagogiques.

Le Directeur général de l'enseignement post-obligatoire relève que, pour le secondaire II, il n'y a pas d'enseignement spécifique à la citoyenneté, mais qu'il s'agit d'enseignements transverses à travers d'autres cours, tels le français, l'histoire, la psychologie, l'économie, le droit et les langues modernes. Les objectifs transversaux impliquent des apprentissages à l'affirmation de soi dans le respect des autres.

A l'échelle nationale, il n'y a pas d'éducation à la politique institutionnelle et, au vu des grilles horaires, aucune possibilité de créer une branche spécifique au niveau cantonal. Les plans d'études et les ordonnances fédérales ne le prévoient pas.

La Secrétaire générale adjointe du DFJC précise encore que c'est suite à une demande exprimée par la Commission de jeunes du canton de Vaud (CDJV) que la semaine de la citoyenneté a été instaurée. Les enseignants seront fortement encouragés à participer, avec leurs classes, à cette première semaine de la citoyenneté, mais les réalités pédagogiques doivent également être prises en compte après deux années de crise sanitaire compliquées en termes de vie scolaire.

Le Directeur général de l'enseignement obligatoire rappelle qu'au niveau pédagogique, les enfants découvrent la citoyenneté dans leur propre et proche rayon, à savoir de leur quartier, de leur village, de leur ville, de façon à les associer le plus possible à la compréhension de qui décide de quoi et selon quels critères.

Quant à la Directrice générale adjointe de l'enseignement post-obligatoire, elle rappelle que les établissements de son service sont tous dotés de conseils de classe et de conseils des élèves, qui permettent la culture du débat et la construction des idées depuis une quinzaine d'années. Depuis trois ans, les conseils des élèves des gymnases se sont d'eux-mêmes constitués en un groupe régional rassemblant l'ensemble des établissements, faisant remonter des demandes et des revendications au DFJC. Tous ces éléments constituent d'autres manières d'aller vers l'éducation à la citoyenneté, même si les sujets évoqués concernent plus les problématiques environnementales, la vie de l'école et le harcèlement que les élections locales ou cantonales. S'il n'est pas rare que des élu.e.s soient invités dans les gymnases, ce fait est plus rare dans les écoles professionnelles, car les cours sont concentrés sur un jour par semaine et le temps à disposition est par conséquent beaucoup plus court.

La motionnaire remarque que l'action « Semaine de la citoyenneté » ne rejoint pas entièrement sa demande exprimée au point 4 de la motion. Elle ne souhaite pas modifier son texte et le transformer en postulat, mais s'en réserve le droit lors du débat au plénum sur le présent rapport. La motionnaire déplore encore que le Bureau du Grand Conseil n'ait pas de lui-même considéré son dépôt en tant que postulat, plutôt que motion.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération de la motion

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette motion par 5 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, et de la renvoyer au Conseil d'Etat, conformément à la requête de son auteure.

Transformation de la motion en postulat

La commission ne recommande pas au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat la motion transformée en postulat par 4 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention.

Blonay, le 23 mai 2022.

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-Marc Nicolet*